



RAPPORT DE GESTION 2012

CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

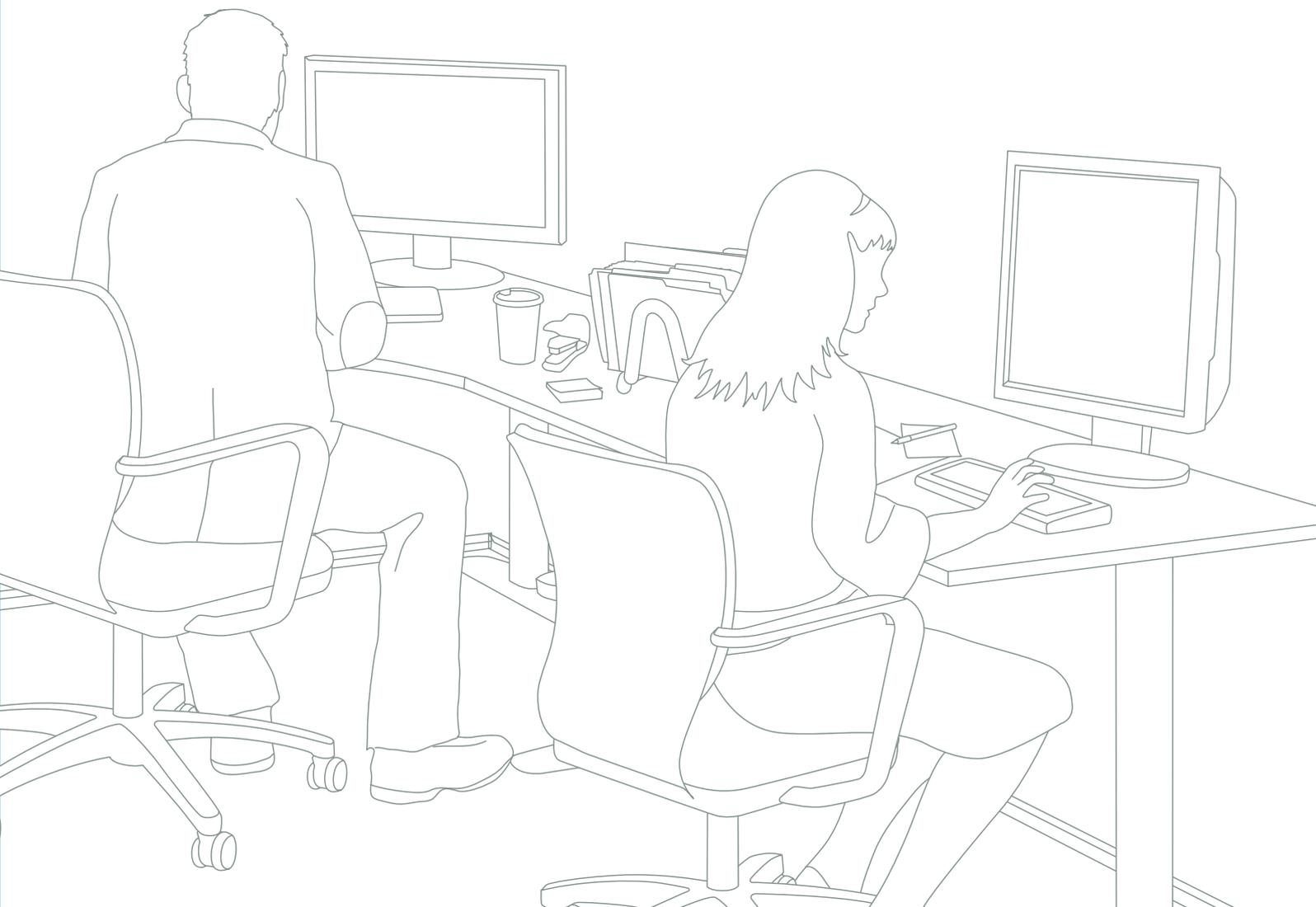




TABLE DES MATIÈRES

Présentation	2
Champ d'activités	3
Affiliation et cotisations	4
Allocations familiales	5
Allocation de maternité	7
Comptes	9
Remerciements	11
Conseil	12



PRÉSENTATION

CAISSE CANTONALE VAUDOISE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

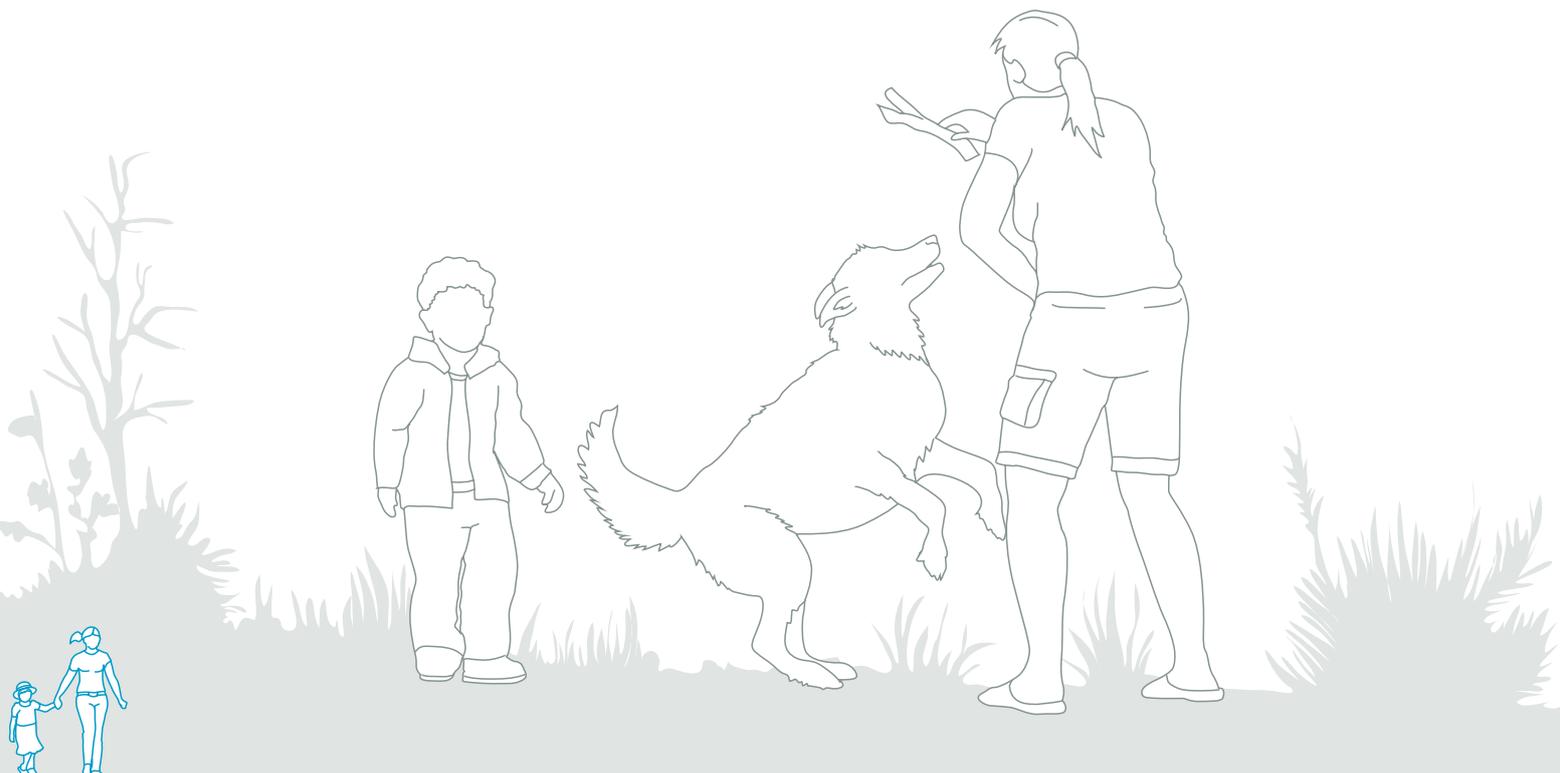
36'500 cotisants

31'232 bénéficiaires

162 millions d'allocations familiales versées

Autres prestations en faveur de la famille

4,7 millions



CHAMP D'ACTIVITÉS

La Caisse cantonale vaudoise d'allocations familiales est un établissement de droit public dont le siège est à Montreux. Elle est gérée par la Caisse cantonale AVS.

Ses attributions sont les suivantes selon la Loi d'application de la loi fédérale sur les allocations familiales et sur des prestations cantonales en faveur de la famille du 23 septembre 2008 :

- gérer les allocations familiales aux salariés, aux indépendants et aux non actifs,
- gérer l'allocation de naissance aux travailleurs agricoles,
- prélever les cotisations pour le Fonds de surcompensation auprès de ses affiliés (0,015 % pour la surcompensation entre caisses d'allocations familiales, 0,01 % pour le Fonds cantonal pour la famille, 0,08 % pour la Fondation pour l'accueil de jour des enfants et 0,1 % pour la Fondation en faveur de la formation professionnelle),
- appliquer le régime des allocations de maternité ou d'adoption,
- administrer le Fonds cantonal pour la famille,
- sur délégation du canton, vérifier l'application de la loi par les caisses et collecter les données nécessaires à la statistique.

Depuis l'entrée en vigueur de la LPCFam le 1^{er} octobre 2011, la Caisse est chargée d'encaisser auprès de ses affiliés (*employeurs + salariés et indépendants*) la cotisation finançant les prestations cantonales complémentaires pour familles et la rente-pont.

Elle assume par ailleurs la tâche particulière suivante prévue dans la Charte sociale agricole du 29 novembre 1965 :

- encaisser la contribution de solidarité agricole et verser les allocations de famille aux exploitants qui ne sont pas membres de la Fédération rurale vaudoise.



AFFILIATION ET COTISATIONS

	2011	2012	Différence	
			en chiffres	en %
Entreprises affiliées	17'340 ¹⁾	19'182 ²⁾	2'155	12,43
Indépendants affiliés	16'717	16'748	277	1,66
Total	34'057	36'489	2'432	7,14

	2011	2012	Différence	
			en chiffres	en %
Cotisations des employeurs	156'016'708	162'660'243	6'643'535	4,26
Cotisations des indépendants	5'210'783	5'692'991	482'208	9,25
Contributions publiques pour les non actifs	11'562'174	12'823'828	1'261'654	10,91
Total	172'789'665	181'177'062	8'387'397	4,85

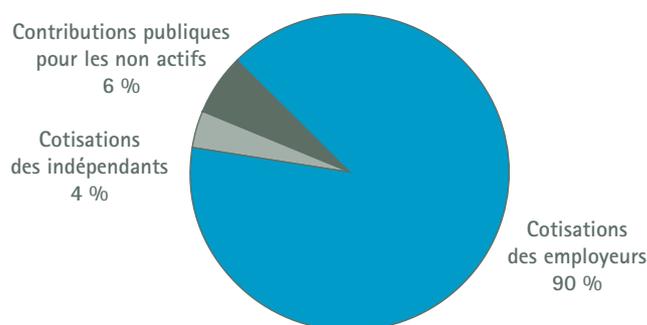
¹⁾ Structure au 31 décembre 2011 - ²⁾ Total des affiliés en 2012

Le taux de cotisation pour les employeurs est de 2,31 % (*idem en 2011*), dont 0,205 % sont destinés à d'autres buts que les allocations familiales et 0,11 % pour les frais administratifs.

Depuis l'entrée en vigueur des PC Familles (1^{er} octobre 2011) une contribution paritaire supplémentaire de 0,12 % a été perçue. Cette contribution s'élève à CHF 8'878'067.-- pour 2012 et n'est pas comprise dans le tableau ci-dessus.

Les caisses d'allocations familiales gérant le régime des indépendants participent à une compensation totale des charges.

Les allocations en faveur des personnes non actives sont financées par l'Etat (*répartition canton/communes*).



Les montants indiqués aux pages 4 à 6 ne tiennent pas compte des sommes à restituer, intérêts, etc.



ALLOCATIONS FAMILIALES

	Barème
	Par mois
Allocation pour enfant	CHF 200.-- / 370.-- *
Allocation de formation	CHF 250.-- / 420.-- *
Allocation de naissance ou allocation d'accueil en vue d'adoption	CHF 1'500.-- ** par enfant
* Le premier montant est celui versé pour chacun des deux premiers enfants, le deuxième est celui versé dès le 3 ^{ème} enfant.	
** Ce montant est doublé en cas de naissance/accueil multiple	

EVOLUTION 2013 – 2017

Le Grand Conseil a décidé une augmentation progressive des allocations familiales de 2013 à 2017 :

Allocations	2013	2014	2015	2016	2017
Pour enfant (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	200	230	230	230	250
Pour enfant (3 ^{ème} et suivants)	370	370	370	370	370
De formation (1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant)	300	300	300	300	330
De formation (3 ^{ème} et suivants)	470	440	440	440	450

Allocations payées	2011	2012	Différence	
			en chiffres	en %
Salariés	136'727'055	140'160'993	3'433'938	2,51
Différentiel s/allocations familiales	307'386	362'966	55'580	18,08
Travailleurs agricoles <i>(seulement allocations de naissance)</i>	88'500	100'500	12'000	13,56
Sous-total	137'122'941	140'624'459	3'501'518	2,55
Indépendants	7'354'464	8'347'969	993'505	13,51
Non actifs	11'562'174	12'823'828	1'261'654	10,91
Total	156'039'579	161'896'756	5'857'177	3,75

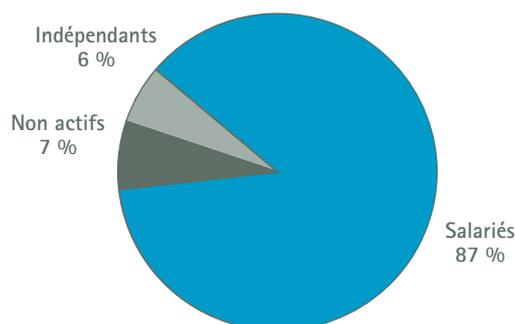


ALLOCATIONS FAMILIALES

STATISTIQUE SUR LE NOMBRE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nombre d'allocations	Salariés		Indépendants		Non actifs		
	Au 31 décembre	2011	2012	2011	2012	2011	2012
Allocations pour enfants		32'036	32'814	1'657	1'745	2'560	2'759
Allocations de formation professionnelle		12'278	13'313	428	506	475	527
Durant l'année	2011	2012	2011	2012	2011	2012	
Allocations de naissance/adoption		1'240	1'236	78	83	235	281

Note : les nombres d'allocations proviennent des statistiques livrées à l'OFAS pour les exercices 2011 et 2012.



La statistique fédérale sur les allocations familiales peut être consultée à l'adresse suivante : <http://www.bsv.admin.ch/dokumentation/zahlen/02016/index.html?lang=fr>



ALLOCATION DE MATERNITÉ

POUR QUEL ÉVÉNEMENT ?

Elle est accordée en cas de naissance, mais également en cas d'adoption ou d'accueil en vue d'adoption d'un enfant de moins de 12 ans.

POUR QUI ?

L'allocation cantonale de maternité est une prestation destinée aux familles domiciliées dans le canton de Vaud depuis 9 mois au moins.

1. Les familles auxquelles l'allocation fédérale de maternité a été refusée (*notamment lors d'une adoption*) ont droit à des prestations cantonales de 14 semaines équivalentes aux prestations fédérales.

2. Si malgré l'APG fédérale ou cantonale accordée pour les 14 premières semaines, les revenus sont insuffisants (*par rapport aux limites légales des revenus*) il peut être octroyé une allocation de CHF 250.-- par mois au minimum, pour compenser une perte de gain et cela durant 6 mois (*dès la naissance ou l'adoption*).

3. Si la mère n'exerçait pas d'activité lucrative (*ni salariée ni indépendante*) et que les revenus sont insuffisants (*par rapport aux limites légales des revenus*) il peut être accordé une prestation de CHF 250.-- par mois durant 6 mois.

DURÉE DES PRESTATIONS ?

Les prestations en cas d'adoption, qui remplacent l'APG fédérale, sont limitées à 14 semaines.

Les autres prestations sont accordées pour 6 mois. Elles peuvent être maintenues durant 1 à 6 mois de plus si l'état de santé de la mère ou de l'enfant rend nécessaire la présence constante de la mère au foyer.

Si l'enfant souffre d'une affection grave nécessitant la présence constante d'un parent au foyer, l'allocation peut encore être maintenue durant une période supplémentaire de 24 mois au plus.



ALLOCATION DE MATERNITÉ

Demandes	Enregistrées		Traitées		En cours	
	2011	2012	2011	2012	2011	2012
	1'619	1'774	1'647	1'686	145	111

Octroi	2011		2012	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Allocation de base	971	1'474'500	959	1'458'500
Allocation perte de gain	453	1'940'451	497	2'205'599
Total	1'424	3'414'951	1'456	3'664'099

Refus	2011	2012
	223	230
dont refus pour dépassement de revenus / fortune	118	186

Bénéficiaires	2011		2012	
	Nombre	En %	Nombre	En %
Couples	1'196	84	1'212	84
Mères seules	228	16	244	16
Total	1'424	100	1'456	100

Prorogation	2011	2012
Prorogation de droit : 6 mois	38	24
Prorogation de droit : 1 à 2 ans	7	6

Octroi autres prestations	2011		2012	
	Nombre	Montant	Nombre	Montant
Allocation en cas de refus APG	8	67'681	15	87'951
Allocation d'adoption	20	147'100	22	152'105



COMPTES

Bilan au 31 décembre	31.12.2011	31.12.2012	Variations	
Actif	CHF	CHF	CHF	%
Banques et poste	4'750'774	6'487'652	1'736'878	37
Affiliés	12'159'762	13'804'758	1'644'996	14
Débiteurs et autres comptes courants	1'450'759	2'297'143	846'384	58
Avoir envers le secteur 1 en lien avec le FCF	0	8'241'023	8'241'023	0
Actifs transitoires	3'319'822	321'468	-2'998'354	-90
Obligations	2'248'765	800'000	-1'448'765	-64
Immeubles	39'945'000	39'945'000	0	0
	63'874'882	71'897'044	8'022'162	13

Passif	CHF	CHF	CHF	%
Créanciers et autres comptes courants	616'347	326'862	-289'485	-47
Dette envers le secteur 1	18'266'370	2'903'408	-15'362'961	-84
Dette hypothécaire	0	8'955'000	8'955'000	100
Passifs transitoires et comptes d'ordres	6'244'260	12'457'045	6'212'785	99
Provisions	2'308'077	2'329'811	21'734	1
Fonds cantonal	7'102'033	8'241'023	1'138'990	16
Réserve de réévaluation d'immeubles	14'476'000	14'476'000	0	0
Réserve générale au 01.01.	8'898'429	14'861'794	5'963'366	67
Résultat	5'963'366	7'346'101	1'382'735	23
Réserve générale au 31.12.	14'861'795	22'207'895	7'346'100	49
Total des réserves	29'337'795	36'683'895	7'346'100	25
	63'874'882	71'897'044	8'022'162	13



COMPTES

Comptes de charges et produits	31.12.2011	31.12.2012	Variations	
	CHF	CHF	CHF	%
Cotisations*	156'046'338	162'660'673	6'614'335	4
Réductions des cotisations	-29'630	-430	29'200	-99
Amortissements des cotisations	-308'754	-492'266	-183'513	59
Indemnité en réparation de dommages	28'238	95'575	67'337	238
Allocations	-137'122'941	-140'624'459	-3'501'518	3
Allocations CCAF à restituer	1'328'585	1'343'722	15'137	1
Amortissement et remises des allocations	532	-4'170	-4'702	-884
Contributions aux divers fonds	-14'953'572	-15'870'398	-916'825	6
Frais d'administration	-5'023'977	-5'712'362	-688'385	14
Participation aux frais d'administration	4'711'931	4'870'962	159'031	3
Résultat net des capitaux	-203'618	-122'308	81'310	-40
Rendement pour le Fonds cantonal pour la famille	-192'518	-240'377	-47'859	25
Résultat net des immeubles	1'682'752	1'441'939	-240'813	-14
Résultat - perte / bénéfice	5'963'366	7'346'101	1'382'735	23

* Cette rubrique comprend les contributions aux différents fonds (fonds de surcompensation, Fonds cantonal, accueil de jour, formation professionnelle).



REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont à nos clients pour la confiance témoignée, aux partenaires, organes et autorités qui nous ont apporté leur soutien et leur collaboration, aux agences d'assurances sociales, ainsi qu'à tous les collaborateurs pour l'immense travail fourni durant cette année 2012.

Fabienne Goetzing

Jean Heim

Directrice

Président



CONSEIL

COMPOSITION

Président

M. Jean HEIM, Lausanne

Membres

M. Philippe CHAUBERT (*Dép. 30.06.2012*)

Membre de la Direction du Service du personnel de l'Etat de Vaud, Lausanne

M. Yves DEFFERRARD

Secrétaire syndical UNIA,

Représentant de l'Union syndicale vaudoise, Nyon

Mme Françoise FAVRE

Cheffe de l'instance juridique, Service de l'emploi, Lausanne

M. Fabrice GHELFI

Chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, Lausanne

Mme Marianne KELLER

Assistante postale et conseillère communale, La Tour-de-Peilz

M. Philippe MEYLAN

Administrateur de sociétés

M. Yves PELLAUX

Agriculteur, Président de Prométerre, Pomy

M. François PURICELLI

Directeur au Centre patronal,

Représentant de la Fédération patronale vaudoise, Paudex

M. Jean-Paul ROSSIER

Secrétaire syndical UNIA, Lausanne



